

CIRQUE DU SOLEIL.



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Date de prise d'effet : le 8 septembre 2006

Adopté par le Conseil exécutif le 13 juin 2006

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

PRÉAMBULE

Par cette politique le Cirque du Soleil désire faire connaître ses engagements et objectifs afin d'agir comme citoyen responsable en matière d'environnement. Cette politique est basée sur une philosophie de développement durable.

PORTÉE

Cette politique s'applique à :

- Siège social international de Montréal
- Direction générale des spectacles de tournée
- Direction générale des spectacles fixes
- Bureaux commerciaux d'Amsterdam et de Melbourne

ENGAGEMENTS

Le Cirque du soleil s'engage à :

- Se conformer aux exigences légales auxquelles le Cirque du Soleil est assujéti en matières d'environnement;
- Préconiser des actions préventives afin d'amoindrir les impacts environnementaux résultant de ses produits, services et activités, y compris les immobilisations, les infrastructures et la réalisation de projets avec différents partenaires;
- Quantifier, à l'aide d'une série d'indicateurs, les impacts des activités de l'organisation sur l'environnement, fixer des objectifs pour améliorer la performance et assurer le suivi quant à l'atteinte des objectifs;
- Assurer une amélioration continue de la performance environnementale de l'organisation;
- Faire de l'environnement une composante des décisions d'affaires, assurer que la variable environnement est considérée lors de la conception, de la planification de nouveaux projets et dans les changements de matériel, processus, équipements et infrastructures existants.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX:

Eau

- Assurer une gestion plus efficace de l'eau en réduisant sa consommation dans les activités existantes et en prévenant la contamination des rejets d'eau. Investir dans des technologies, équipements ou systèmes permettant d'atteindre ces objectifs et intégrer la gestion efficace de l'eau dans tout nouveau projet de développement.

Air

- Réduction de l'impact du Cirque du Soleil au niveau des changements climatiques principalement en assurant une utilisation responsable de l'énergie dans l'ensemble de l'entreprise par la conservation, par l'amélioration de l'efficacité énergétique et en priorisant des énergies renouvelables lorsque possible;
- Réduire les émissions directes de gaz à effet de serre dans l'air en réévaluant les façons de faire actuelles au niveau du transport de biens, de marchandises et de personnes ainsi que de la génération d'énergie.

Matières résiduelles

- Utilisation et consommation efficace des matières en favorisant dans cet ordre, la prévention, la réduction à la source, le réemploi, la récupération et la valorisation dans ses opérations.

Matières contrôlées (ou dangereuses)

- Réduire l'utilisation de produits contrôlés dans les opérations en les substituant par des produits moins nocifs pour l'environnement et la santé;
- Assurer la disposition des produits contrôlés par un organisme assurant un traitement approprié pour ces matières.

Éducation et sensibilisation

- Sensibiliser les employés sur les divers enjeux environnementaux de cette politique;
- Mettre en place des programmes de formation pour renforcer les compétences techniques des employés en terme d'environnement;
- Par ses actions en matière d'environnement, promouvoir la protection de l'environnement en collaborant avec les divers acteurs du milieu (OBNL, gouvernements, spectateurs et partenaires).

RESPONSABILITÉS

Le Conseil exécutif

- Approuver, appuyer et assurer le respect de la Politique environnementale en intégrant cette variable à la prise de décision et en fournissant les ressources financières, humaines et technologiques pour supporter les projets adoptés.

Les gestionnaires du Cirque :

- Appliquer les exigences de la Politique environnementale à leurs responsabilités fonctionnelles;
- Communiquer les exigences de la Politique environnementale à leurs employés;
- Encourager les employés à contribuer aux initiatives et aux activités environnementales.

Les employés

- Appliquer les exigences de la politique environnementale à leurs activités;
- Proposer des solutions ou alternatives permettant de réduire l'impact de leurs tâches ou projets sur l'environnement.

Suivi et application

- Vice-présidence Approvisionnement et immeubles
- Conseillère en gestion environnementale
- Comités de gestion